



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00124** du **04 OCT. 2024**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) **7 RUE DE PARIS**
 94220 CHARENTON-LE-PONT

En vue de la réalisation : Le projet concerne une réhabilitation à l'identique d'un immeuble d'habitation suite à un sinistre incendie, selon l'article L111-15 du code de l'urbanisme. Les façades seront nettoyées au jet haute pression, avec des reprises ponctuelles d'enduit ciment sur les zones impactées. Les fenêtres PVC teinte blanc calcinées seront remplacées à l'identique de l'existant. Les tableaux de fenêtres enfumés seront repeints à l'identique de l'existant.

Sur un terrain sis **156 RUE DE PARIS**
Cadastré **AH2**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **04 OCT. 2024**



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 24 00124** du a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,